

REUNION PUBLIQUE



ALLINGES

5 Mars 2018


René Blanchet, vice-président
Marie France Pellegrin, agent d'animation

L'Agenda 21
Notre Village Terre d'Avenir



Le présent document est propriété littéraire de l'Association Nationale Notre Village, qui en contrôle de façon exclusive la diffusion et la reproduction.

NB. L'appellation : Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » est une marque déposée par l'Association Nationale Notre Village.



L'Association Nationale Notre Village

Une association au service des territoires

- ▶ L'Association Notre Village, créée en 1992, s'implique depuis plus de 20 ans dans le développement durable
- ▶ Ses services :
 - ▶ Accueil / installation : maintien du tissu économique et de la cohésion sociale
 - ▶ **Agenda 21** : mise en valeur du développement durable au sein des collectivités
 - ▶ Projet de territoire : vision du territoire d'ici 10 à 20 ans
 - ▶ Journée réseau : formation et sensibilisation des élus et techniciens sur des thématiques variées
- ▶ **Objectif de l'association** : Accompagner les collectivités dans la mise en place de leur politique de développement durable.

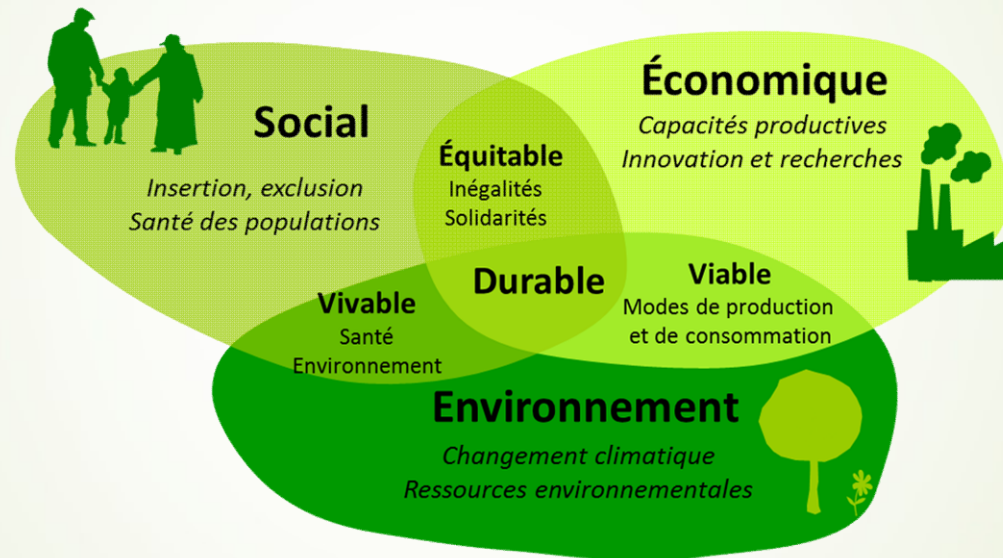
Reconnaissance par le Ministère de l'Écologie :

- En juin 2006, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a reconnu à l'Association le **rôle d'expert** pour la mise en place des Agendas 21 pour les collectivités.



Le développement durable : que sa quo ?

- Processus qui concilie trois volets :



- Il peut être défini comme : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Rapport Brundtland de 1987

Les ODD, Objectifs de développement durable

17  **objectifs**

193  **pays**

2015 à 2030





Un agenda **universel**
pour l'ensemble des
nations

Une déclaration
politique

« *Au nom des peuples
que nous servons...* »



C'est un Agenda pour :
Les **P**euples
La **P**lanète
La **P**rosperité
La **P**aix
Les **P**artenariats

*Nous sommes tous des pays en
voie de développement durable.*

17 Objectifs de
Développement
durable

169 cibles
(sous-objectifs)

232 Indicateurs (244
avec doublon)



Les ODD, Objectifs de développement durable





Vous avez dit Agenda 21 ?

- ▶ **Agenda** : « ce qui doit être fait » en latin
- 21** : pour le 21^{ème} siècle
 - ▶ C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs et les moyens** de mise en œuvre du développement durable à l'échelle de son territoire
 - ▶ Une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire
 - ▶ **L'engagement** d'une collectivité dans un projet d'avenir

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



2 LUTTE CONTRE LA FAIM



7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES



8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS



12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES



17 PARTENARIATS POUR DES OBJECTIFS MONDIAUX



La gestion de l'énergie



Le développement des transports alternatifs

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Le respect des milieux naturels et la protection de la biodiversité



La gestion rationnelle de la ressource en eau

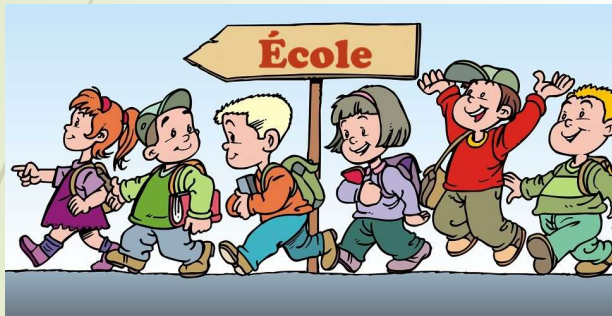


La gestion des déchets



La gestion des rejets (l'assainissement)

Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains



Système éducatif cohérent et adapté
Valorisation de la solidarité et de la vie locale
Accès à des activités sportives et de loisirs par un réseau associatif
Accueil de qualité pour les populations
Maintien et développement des services publics

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Démocratie participative

Gestion de l'espace et documents d'urbanisme

Ressources humaines et emplois locaux

Développement des services de santé

Maintien et développement des services au public

Implication dans le tissu intercommunal

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Activités agricoles et forestières

Politique d'accueil et de maintien des entreprises

Politique d'accueil et de maintien des commerces

Politique d'accueil et de maintien de l'artisanat

Valorisation économique du tourisme

Intégration de l'environnement dans les marchés publics





5 éléments déterminants

- Participation de la population et des acteurs
- Organisation du pilotage du projet
- Transversalité de la démarche
- Evaluation partagée
- Stratégie d'amélioration continue

Au niveau des collectivités

L'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (*matériel, financier et humain*) : c'est l'objet de la

« **Charte Notre Village Terre d'Avenir** »



Comment faire un agenda 21 ?

- **1^{ère} étape : Audit** de la collectivité + visite du territoire
- **2^{ème} étape** : Rédaction du **diagnostic territorial** vérifié puis validé par le Conseil Municipal
- **3^{ème} étape** : Mise en place d'un **comité de pilotage** composé d'élus et d'habitants
 - Rôle : réfléchir à des actions en s'aidant du diagnostic territorial
rédiger des **fiches actions** qui constitueront le programme d'actions
- **4^{ème} étape : Elaboration de l'agenda 21** : diagnostic territorial + programme d'actions
- **5^{ème} étape : Présentation de l'agenda 21 au Comité National de Labellisation et d'Evaluation**
 - Objectif : Obtenir le label « Notre Village Terre d'Avenir » pour 3 ans

Possibilité d'une évaluation de la collectivité tous les 3 ans afin d'obtenir le renouvellement du label (grille d'évaluation et indicateurs)

Le label « Notre Village Terre d'Avenir »

- Reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable
- L'acquisition du label se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire



Qui peut s'engager dans un agenda 21 Notre Village Terre d'Avenir ?

- Toutes les communes, communes nouvelles et communautés de communes à la condition d'adhérer à l'Association Nationale Notre Village

Pourquoi s'engager ?

- Etre **acteur** de son propre développement
- Réaliser **des actions concrètes et adaptées**
- Permettre une **participation et une implication citoyenne**
- **Préserver** durablement une qualité de vie pour les générations futures
- **Valoriser** le territoire : vitrine en terme d'exemplarité
- S'inscrire dans un **réseau d'acteurs**

A ce jour au niveau national

Depuis 2006, **147 collectivités** ont obtenu le label Notre Village Terre d'Avenir **dont 45 ont obtenu** le renouvellement du label.

De nombreuses autres collectivités sont en cours d'élaboration de leur Agenda 21 avec le soutien de l'association.



Collectivités labellisées



Collectivités en cours



Merci pour votre attention



Retrouvez-nous sur Facebook !

<https://www.facebook.com/assonotrevillage>

www.notrevillage.asso.fr

Marie France PELLEGRIN
Agent d'animation Agenda 21
Association Nationale Notre Village